

Réunion du Conseil Municipal

Du 27 Janvier 2023

Procès-Verbal de séance

L'an deux mille vingt-trois le vendredi vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes FRIGENZA, HAULBERT, SEBASTIANI-MAYAFFRE
Ms. CLUET, DECLERCQ, FUNEL, BOUIX,
Ms GALFRE, GUERIN, DUMEZ

Membre(s) excusé(s) : Mr Laurent CARTON

Membre(s) absent(s) :

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 10 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2022
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Délibération N°1 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement
- Délibération N°2 : Validation de l'offre de prêt pour le projet de création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules
- Délibération N°3 : Adhésion au SICTIAM pour l'année 2023
- Délibération N°4 : Dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 sur l'opération d'enfouissement de l'adduction d'eau potable
- Délibération N°5 : Convention avec l'association 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants
- Questions diverses

3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2022**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2022.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 16 Décembre 2022.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

4. **Signature du procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2022**

Monsieur le Maire demande au secrétaire de séance, Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2022.

5. **Travaux des commissions communales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Espace Communal le 21/01/2023 ;
- Commission de l'Eau et de l'Assainissement Collectif le 21/01/2023 ;
- Commission de la Communication le 27/01/2023 ;

Monsieur le Maire demande aux vice-présidents en charge de ces commissions de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

6. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Comité de Pilotage du projet de sécurisation de la traversée du hameau de Peyroules le 07/01/2023 ;
- Réunion sur l'opération OPAH portée par la CCAPV le 23/01/2023 ;

7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la commission de gestion des déchets le 25/10/2022 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse de la réunion de travail sur le CRTE le 26/10/2022 ;

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission SCOT le 04/01/2023 ;

Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission SCOT le 17/01/2023 ;

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

8. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

9. Délibération N° 1 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales - Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit alors préciser le montant et l'affectation des crédits. Pour ce qui concerne le budget principal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter l'ouverture des crédits suivants :

Chapitres Dépenses	Rappel des crédits votés en 2022	Montant maximum autorisé de 25 %	Montant sollicité sur le budget principal
23 – Immobilisations en cours	382 858.21 €	95 714.55 €	95 714.55 €
020 / Dépenses imprévues	109 000.00 €	27 250.00 €	27 250.00 €
Opération 126 – MOE STEP Peyroules	27 000.00 €	6 750.00 €	6 750.00 €
Opération 136 – Eau Potable	80 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
Opération 143 – Sol Auberge	12 000.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
Opération 147 – STEP PEYROULES	340 000.00 €	85 000.00 €	85 000.00 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget dans la limite des crédits indiqués ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

10. Délibération N° 2 : Validation de l'offre de prêt pour le projet de création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le plan de financement de l'opération de travaux de création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules. Il se décompose de la manière suivante :

Plan de financement de l'opération de création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules	
Montant Total des études HT	36 735 €
Montant Total des travaux avec options du marché HT	283 609, 92 €
Montant Total de l'opération HT	320 344, 92 €
T.V.A.	64 068, 98 €
Montant Total de l'opération TTC	384 413, 90 €
D.E.T.R. 2022 – Etat	144 566 €
Agence de l'Eau	99 071 €
Total des financements obtenus	243 637 €
Autofinancement de la Commune	140 776, 90 €
Subvention de la Société du Canal de Provence sur l'auto financement communal (50 % avec option tertiaire)	70 388, 45 €
Auto financement restant	134 457.43 €

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par décision de l'assemblée délibérante, il a été procédé à la consultation des organismes bancaires afin de contractualiser un prêt bancaire pour financer la part d'autofinancement restante à la charge de la commune sur cette opération.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la note de synthèse des offres de prêt reçues qui propose la contractualisation d'un prêt bancaire permettant de financer l'opération de création de la nouvelle station d'épuration du hameau de Peyroules. Les offres de prêt présentées se basent sur un capital emprunté de 137 000 € pour une durée de 15 ou 20 ans.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de retenir la proposition de prêt formulée par la Banque des Territoires jugée comme la plus avantageuse,
- **Décide** de souscrire à l'offre de prêt de la Banque des Territoires pour un capital emprunté de 137 000 €,
- **Décide** de souscrire à l'offre de prêt de la Banque des Territoires pour une durée de 20 ans,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

11. Délibération N°3 : Adhésion au SICTIAM pour l'année 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la décision de la commission de l'Administration et des Finances d'évaluer le coût de l'adhésion et des services proposés par le SICTIAM (Syndicat mixte d'Ingénierie pour les Collectivités et Territoires Innovants des Alpes et de la Méditerranée) pour la maintenance et le support des logiciels du service administratif ainsi que du matériel informatique de la Mairie, le syndicat a été sollicité.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le prestataire actuel qui assure la maintenance et le support des logiciels du service administratif ne donne pas une entière satisfaction en matière de relation client, de réactivité face aux sollicitations du service administratif et de tarifs.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les éléments budgétaires relatifs à l'adhésion au SICTIAM ainsi que l'offre de service proposée par ce dernier. Ce syndicat accompagne les collectivités dans la transition numérique, et les aide à gérer, piloter et faire évoluer leur écosystème numérique en complémentarité avec leur organisation, tout en proposant un service personnalisé d'assistance et de formation. Prônant les valeurs de proximité, de mutualisation et de solidarité, l'ensemble des collaborateurs du SICTIAM œuvre pour fournir, grâce à leur expertise et leur savoir-être, un service de qualité à leurs adhérents. D'un point de vue budgétaire, l'adhésion au SICTIAM comporte les prestations ci-dessous :

Prestations proposées	Montant TTC
Adhésion annuelle au SICTIAM	700 €
Abonnement annuel d'hébergement du logiciel EMagnus au SICTIAM	190 €
Maintenance annuelle Berger Levrault pack Mairie	813,24 €
Maintenance annuelle Berger Levrault pack Mairie avec l'option Election Premium	848,91 €
Support sur les logiciels par le SICTIAM	180 €
Montant annuel de l'adhésion pack Mairie	1 883,24 €
Montant annuel de l'adhésion pack Mairie option Election Premium	1 918,91 €
Prestation unique de paramétrage et de migration des données	2 400 €

Au regard des éléments communiqués, il propose à l'assemblée d'approfondir ce dossier et de détailler les différentes prestations proposées par le SICTIAM avant de statuer sur l'adhésion de la commune. Il propose donc de reporter cette délibération à une prochaine séance du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** la réalisation d'une étude détaillée des prestations proposées par le SICTIAM ;
- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter le SICTIAM sur ce dossier afin de chiffrer précisément le coût de l'adhésion de la commune ;
- **Décide** de reporter sa décision à une prochaine séance du conseil municipal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCO	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

12. Délibération N°4 : Dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2023 sur l'opération d'enfouissement de l'adduction d'eau potable

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la sécheresse historique qui a sévit durant la période estivale, le hameau de Peyroules a vu ses ressources en eau potable diminuer de manière très importante. Afin de faire face à cette situation inédite et d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur le hameau, des travaux d'urgence ont été réalisés. Ces travaux ont permis de réaliser une adduction d'eau potable d'une longueur de 5,15 km entre les hameaux de La Foux et de Peyroules et ainsi permettre l'apport d'un complément indispensable en eau potable sur le bassin du hameau de Peyroules. Le montant de ces travaux d'urgence s'élève à 30 489 €.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que l'adduction d'eau potable réalisée entre les deux hameaux est actuellement apparente et n'a pas pu être enterré. Depuis le début du mois de décembre, avec l'arrivée de températures négatives provoquant des périodes de gel et malgré le flux d'eau continu dans l'adduction d'eau potable, des problèmes de gel de l'eau dans la canalisation ont été rencontrés à plusieurs reprises. Ces problèmes occasionnent des ruptures d'alimentation du complément d'eau dans le bassin du hameau de Peyroules. Cette situation est très problématique car la source du hameau de Peyroules, malgré les précipitations automnales, n'a pas retrouvé son débit original. L'apport d'eau de l'adduction est donc crucial pour assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur le hameau de Peyroules.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nouveaux travaux doivent donc être réalisés sur l'adduction d'eau potable afin d'enfouir la canalisation pour se prémunir du gel. L'entreprise Eiffage a donc été sollicité en urgence pour réaliser une estimation du coût de ces travaux d'enfouissement. Le montant estimatif des travaux s'élève à 170 696, 40 €.

Au regard de l'importance du coût des travaux à réaliser, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une aide financière auprès de l'état dans le cadre de la DETR 2023 et auprès de l'Agence de l'Eau. Il présente donc à l'assemblée le nouveau plan de financement de cette opération qui s'établit de la manière suivante :

Plan de financement du projet d'enfouissement de la canalisation d'eau potable entre les hameaux de La Foux et de Peyroules	
Montant Total HT de l'opération	142 247, 00 €
Dépenses pour aléas (10 %)	14 224, 70 €
Montant Total HT de l'opération avec aléas	156 471, 70 €
T.V.A.	31 294, 34 €
Subvention de l'état au titre de la D.E.T.R. 2023 (40 %)	62 588,68 €
Subvention de l'Agence de l'Eau (30 %)	46 941,51 €
Autofinancement de la Commune	46 941,51 €
Autofinancement total avec TVA	78 235,85 €
Montant TTC de l'opération	187 766, 04 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération d'enfouissement de la canalisation d'eau potable entre les hameaux de La Foux et de Peyroules tel que présenté par Monsieur le Maire,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2023 pour le projet d'enfouissement de la canalisation d'eau potable entre les hameaux de La Foux et de Peyroules pour un montant de 62 588, 68 €,
- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le projet d'enfouissement de la canalisation d'eau potable entre les hameaux de La Foux et de Peyroules pour un montant de 46 941, 51 €,
- **Sollicite** au titre de la D.E.T.R. 2023 une subvention auprès de l'état à hauteur de 40 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Sollicite** au titre de l'Agence de l'Eau une subvention auprès de l'état à hauteur de 30 % du montant H.T (montant subventionnable),
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant H.T avec imprévus	156 471.70 €
Subvention de l'état D.E.T.R. 40 %	62 588.68 €
Subvention de l'Agence de l'Eau 30 %	46 941.51 €
Autofinancement + TVA	78 235.85 €
Montant T.T.C	187 766.04 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

13. Délibération N° 5 : Convention avec l'association 30 Millions d'Amis pour la stérilisation des chats errants

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune compte toujours de nombreux chats errants et que leur prolifération est à nouveau importante. Monsieur le Maire informe l'assemblée que des actions doivent être prises afin d'arrêter cette prolifération et propose que des interventions visant à stériliser les chats adultes soient menées. Il propose donc qu'une nouvelle campagne de stérilisation soit menée à l'identique des précédentes sur le hameau de la Bâtie.

La précédente convention signée avec l'association 30 Millions d'Amis comporte un reliquat de budget non consommé d'un montant de 480 € ce qui devrait permettre de stériliser 6 chats. Monsieur le Maire propose donc d'utiliser ces crédits disponibles afin de mener une première opération de stérilisation sur le hameau de la Bâtie.

Monsieur le Maire propose également à l'assemblée de renouveler le partenariat avec la fondation 30 Millions d'Amis afin que cette dernière puisse aider la collectivité dans les actions de stérilisation des chats adultes si de nouvelles campagnes de stérilisation venaient à être nécessaires. Les conditions proposées par l'association 30 Millions d'Amis sont les suivantes :

- Engagement de la commune sur une estimation du nombre de chats à stériliser au cours de l'année 2023 ;
- Fixation des tarifs vétérinaires dans la limite
 - De 80 € TTC pour une castration + puce électronique I-CAD (soit 40 € à votre charge) ;
 - De 100 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD (soit 50 € à votre charge)
- Engagement de la commune à verser avant les interventions sa participation à hauteur de 50 % du montant de stérilisation du nombre de chats sur la base d'un prix moyen de 90 € par chat ;

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats errants qui pourrait être signée entre la commune de Peyroules et la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la signature de la nouvelle convention avec l'association 30 Millions d'Amis telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **Valide** l'engagement de la commune pour des opérations de stérilisation portant sur un nombre maximum de 5 chats pour l'année 2023 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

14. Questions Diverses

14.1. Visite de Mme la Sous-Préfète le 01/02

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Corinne Bord, sous-préfète de l'arrondissement de Castellane, viendra visiter la commune le 01 Février prochain à partir de 09h30. Le programme de la visite comprendra un échange avec les élus de la commune, une visite de la carrière d'Eiffage et une visite du chantier de construction du futur parc photovoltaïque.

14.2. Visite de Monsieur le Préfet le 30/03

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Marc Chappuis, préfet du Département des Alpes de Haute Provence, viendra visiter la commune le 30 Mars prochain. Le programme de la visite est en cours de validation mais devrait également comprendre un échange avec les élus de la commune, une visite de la carrière d'Eiffage et une visite du chantier de construction du futur parc photovoltaïque.

14.3. Nouvelle opération OPAH portée par la CCAPV

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une opération OPAH de rénovation de l'habitat privé portée par la CCAPV va démarrer. Cette opération cible la rénovation des cœurs de bourgs de l'ensemble des communes du territoire. La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a sollicité chaque commune afin de définir le futur périmètre des cœurs de bourgs qui seront concernés par l'opération OPAH.

Une réunion a été organisé avec le service Urbanisme de la CCAPV afin de présenter l'opération OPAH aux communes et valider les périmètres définis. Monsieur le Maire présente à l'assemblée la synthèse de ces travaux et demande à l'assemblée de se positionner sur les périmètres définis pour la commune. Compte-tenu de la configuration géographique de la commune, il est proposé de retenir les cœurs de bourgs des hameaux de La Foux et de Peyroules

pour la première opération OPAH. Les hameaux de La Bâtie et du Mousteiret seront inclus dans l'opération OPAH suivante.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la proposition de retenir les cœurs de bourgs des hameaux de Peyroules et de La Foux dans la première opération OPAH portée par la CCAPV telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

14.4. Demande de location de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de location de la Salle Polyvalente formulée par la compagnie Laskaskas pour la période allant du 06 au 15 Mars prochain. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette compagnie d'artiste a déjà loué et utilisé la salle polyvalente pour ses entrainements en 2021. Il propose donc à l'assemblée de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la demande de location de la Salle Polyvalente formulée par la compagnie Laskaskas telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON			
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

14.5. Assemblée générale Cap Verdon

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'assemblée générale de l'association Cap Verdon se tiendra le 07 Février prochain à 18h00. Il propose que Monsieur Claude GUERIN représente la commune lors de cette assemblée générale.

14.6. Tirs de feux d'artifice

Madame Lise HAULBERT informe Monsieur le Maire que des tirs de feux d'artifice ont eu lieu durant les vacances de Noël sur le hameau de la Bâtie.

15. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 27 Janvier 2023.

La séance levée : 22h00

F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES

Handwritten signature of F. Cluet in black ink, consisting of a large 'F' and 'C' followed by 'LUET'.

C. FRIGENZA
La secrétaire de séance

Handwritten signature of C. Frigenza in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'F' followed by 'RIGENZA'.